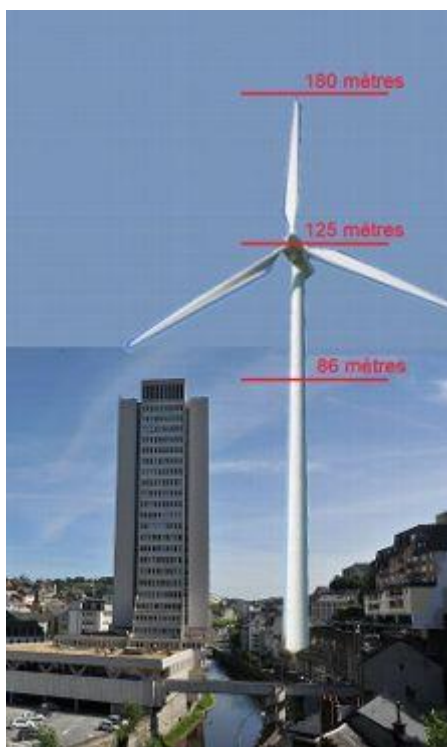


La Montagne :

Éoliennes

L'association « Agir pour le plateau des étangs » a fait le point sur les différents projets en cours

Publié le 04/06/2017



Ce montage permet d'appréhender ce que représente une éolienne de 180 m en haut de pale par rapport à la tour administrative de Tulle.? © photomontage Frédéric dain.

Quelque 150 personnes ont répondu, vendredi soir, à Clergoux, à la réunion publique destinée à faire l'état des lieux des 4 projets en cours.

Ils n'ont rien contre les énergies renouvelables ni contre les éoliennes, mais ils ne veulent pas voir fleurir ces monumentales hélices sur les secteurs de Saint-

Priest-de-Gimel, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Hilaire-Foissac et Champagnac-la-Prune.

« Ils », ce sont les membres de l'association Agir pour le plateau des étangs. Ils ont organisé une réunion publique, vendredi soir, à l'Usine de Clergoux, qui a réuni quelque 150 personnes.

Les analyses d'un expert indépendant montreraient que la zone n'est pas assez venteuse

« On n'en veut pas parce que ces projets ne sont pas adaptés au lieu », confie le Gimelois Alain Chastre. « On est dans une zone très peu ventée. Les gens qui viennent là pour installer ces éoliennes ne le font pas pour fabriquer de l'énergie, mais pour ramasser des subventions », dénonce Cathy Donnedevie, la présidente de l'association.

Pour étayer leur propos, les opposants au projet s'appuient sur les analyses d'un expert indépendant, Jon Evans. « Avec les données de vent des stations météo de Brive, Naves et Tulle, il a calculé ce que ces éoliennes pourraient produire. C'est bien en deçà de ce qu'annoncent les promoteurs, qui ont depuis diminué de moitié leurs prévisions de production électrique sur le secteur de Saint-Priest-de-Gimel ».

La réunion de vendredi soir avait surtout pour objectif d'informer la population sur l'avancée des différents projets. A Saint-Priest-de-Gimel, il est question de 3 éoliennes de 180 m en haut de pale. L'enquête publique est terminée depuis le 19 mai et le commissaire enquêteur doit rendre sa conclusion courant juin. Le permis de construire a été refusé. « Cela ne veut pas dire que cela ne se fera pas. Le promoteur a déjà déposé un recours », précise Cathy Donnedevie.

A Saint-Pardoux-la-Croisille, le projet porte sur 7 éoliennes de 180 mètres. Le permis de construire a été accepté, de même que l'autorisation de défricher. L'enquête publique aura lieu en septembre.

A Champagnac-la-Prune\Saint-Paul, le projet est passé de 7 à 6 éoliennes. Le mât de mesure est posé. « Le promoteur veut soit disant organiser une réunion d'information avant d'aller plus loin, mais nous savons que le projet a été déposé en préfecture le 12 mai », dénonce la présidente de l'association.

A Saint-Hilaire-Foissac, le dossier n'en est qu'à ses prémices. Le mât de mesure a été posé il y a 10 mois. « Je suis contre la façon dont cela se passe. C'est toujours opaque. La population est informée une fois que l'éolienne est quillée. C'est la raison pour laquelle notre association existe. Pour faire passer l'information », insiste Cathy Donnedevie.

Pascal Goumy